

Comité de droit constitutionnel et politique

Article 1

Mission du comité

Le Comité de droit constitutionnel et politique est responsable de la promotion du droit constitutionnel et de la politique non partisane au sein de la faculté.

Il a entre autres pour rôles de :

- (i) informer les étudiant.es sur les enjeux du droit constitutionnel et ses développements;
- (ii) promouvoir la pratique et la recherche en droit constitutionnel;
- (iii) informer les étudiant.es sur les carrières en politique, ainsi que le lien intime entre ce domaine et le droit;
- (iv) organiser diverses activités telles des conférences, des visites d'institutions politiques et judiciaires, des groupes de discussions, des concours de rédaction, et autres.

Article 2

Composition du comité

Le Comité de droit constitutionnel et politique est formé des personnes membres suivantes :

- (i) une personne représentante du Conseil exécutif de l'Association étudiante;
- (ii) une Coordination, responsable de coordonner les activités du Comité;
- (iii) une Trésorerie, en charge de la gestion financière du Comité;
- (iv) une personne responsable au financement et aux relations professionnelles, chargée de trouver des commandites et d'autres sources de financement pour les activités du Comité, et d'établir des contacts dans le milieu du droit et de la politique.
- (v) une personne membre de première année, en charge des communications;
- (vi) une personne représentante du diplôme d'études supérieures spécialisées en Droit et politique appliqués de l'État.